

DÉCLARATION

Je soussigné(e) _____ (nom complet), porteur du numéro d'identification fiscal _____, demeurant _____ (adresse), déclare, à toutes fins utiles, avoir pris connaissance du caractère obligatoire de l'adhésion de la totalité des membres constituant mon foyer¹, conformément au paragraphe 4 de l'article 3.º des Conditions Générales.

Je déclare que mon foyer est composé des personnes suivantes :

NIF	Nom	Lien de parenté
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

²Cependant, conformément aux alinéas a) et b) du paragraphe 5 de l'article 3.º des Conditions Générales, je déclare que :

- _____ (nom), _____ (lien de parenté),
- _____ (nom), _____ (lien de parenté),
- _____ (nom), _____ (lien de parenté),

membre de mon foyer, ne sera pas inclus dans mon contrat d'assurance santé MGEN, pour la raison suivante :

- Séjour prolongé à l'étranger
- Couverture par une autre police d'assurance payée par l'employeur (joindre justificatif)
- Bénéficiaire d'un autre sous-système de santé (ADSE ou équivalent) (joindre justificatif)

Je certifie que tout changement dans la composition du foyer, ainsi que tout changement de situation justifiant la non-inclusion d'un membre, seront communiqués à la MGEN, dans un délai maximum de 60 jours, par email à saude@mgen.pt.

Nonobstant la présente déclaration, je déclare être informé(e) que la MGEN se réserve le droit de solliciter, à tout moment, des justificatifs de la composition de mon foyer ainsi que du motif de non-inclusion d'un membre, le cas échéant.

Date, ____/____/____

[signature du/de la titulaire]

¹ Foyer : Foyer familial : sont considérés membres du foyer familial les personnes vivant en économie commune, c'est-à-dire en cohabitation, ayant établi entre elles une vie commune d'entraide et de partage des ressources, et ayant avec l'adhérent principal les liens familiaux suivants: conjoint ou personne vivant avec l'adhérent ; parents et proches majeurs, en ligne directe (par exemple, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, parents, grands-parents, arrière-grands-parents) ou en ligne collatérale jusqu'au 3ème degré (par exemple, frères et sœurs, neveux, oncles); parents et proches mineurs à n'importe quel degré de la ligne directe ou collatérale ; adoptants, tuteurs et personnes à qui l'adhérent ai été confié par décision judiciaire ou administrative d'entités ou services légalement compétent à cet effet; adoptés et sous tutelle de l'adhérent principal ou de l'un des membres du foyer. La situation d'économie commune est réputée maintenue dans les cas où le titulaire ou l'un quelconque des membres du foyer est absent pour une période égale ou inférieure à 30 jours, ou pour une période supérieure à 30 jours, pour des raisons de santé, de formation académique ou professionnelle, ou de relation de travail

² Remplir le cas échéant